

## DU RYTHME DANS LA LANGUE FRANÇAISE

### *Suite*

Cela peut se dire à l'adresse des étrangers, et des habitants de certaines provinces de France, qui traînent ou hâtent les syllabes, en modifient le son naturel, défigurent par là l'accent proprement dit, et, suivant la pittoresque expression de Loysel, "sentent le ramage de leur pays." (1)

Que le français n'ait pas d'accent, cela est vrai encore de l'accent chantant, qui caractérise la prononciation de certains peuples. A son origine, toute langue a été chantée ou psalmodiée ; quand, après l'ère de formation, la langue a commencé à être simplement parlée, dans la plupart des cas elle a gardé, comme souvenir de la mélodie primitive, une élévation de la voix à intervalles mesurés ; c'est ce qui constitue l'accent chantant. Or, nous n'avons pas cet accent psalmodié ; notre prononciation n'a gardé aucune trace sérieuse du chant des troubadours ; nous parlons notre langue, nous ne la chantons pas. Aussi, avons-nous vu que l'accent français n'est pas dans la hauteur, mais dans l'intensité du son.

Evidemment, cela n'empêche pas l'accent proprement dit, l'accent tonique, d'exister dans la langue française ; il en est même un des caractères particuliers.

Concluons donc, encore une fois, avec le R. P. Fleury, que "le rythme littéraire français ne peut être autre chose qu'un groupement de syllabes fortes et faibles, tel que la disposition des fortes et des faibles présente des dessins réguliers et symétriques." (2)

Au XVI<sup>e</sup> siècle, Baïf, le "docte et très docte" Baïf, Jean Mousset, Jodelle, Nicolas Denizat, Jacques de la Taille, et au commencement Ronsard lui-même, n'étaient pas de cet avis. Ne soupçonnant même pas qu'il pût exister un autre rythme que celui des Grecs et des Romains, ils se mirent à composer des vers mesurés suivant le système latin, de véritables hexamètres français, basés sur la quantité des syllabes. C'était "un anachronisme"

(1) Dialogue des avocats.

(2) R. P. Fleury, S. J., "Du rythme dans la poésie chantée, Etud. Rel. 30e a., t. LX, 1893, vol. 3, p. 353.